L'ÉCHO syndical

sepb 575

FTQ

Vol. 9, No 2 • Automne 2011

Bulletin d'information du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau - Section locale 575

À l'intérieur

Message du président
page 2

Un appui qui fait du bien
Vente de garage scolaire
page 3

Des nouvelles des régions
pages 4-5

La gestion du rendement
Un peu d'histoire
page 6

Une première tant attendue
Nos services
page 7

Parole aux membres
page 8

On vous souhaite de très Joyeuses Fêtes et une nouvelle année remplie de santé, de paix et de bonheur !

Message du président

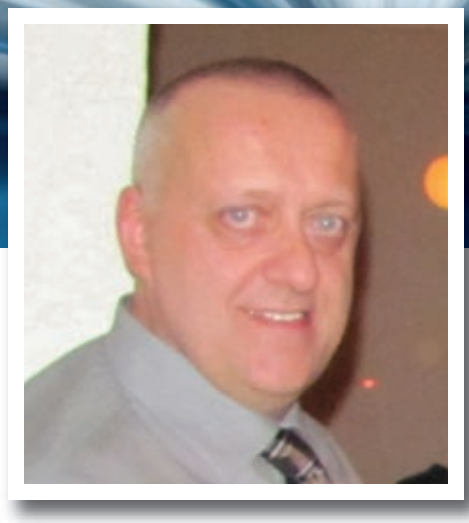

L'année qui se termine n'a pas été facile pour le secteur des institutions. En effet, avec toutes les transformations mises en place par Mme Leroux et le conseil d'administration du Mouvement Desjardins, beaucoup de membres ont été touchés par des changements majeurs.

Nous avons juste à penser à l'unité de DSF Montréal qui doit s'adapter à une nouvelle « philosophie » du Mouvement Desjardins. Quand je parle de « philosophie », je veux simplement dire que si DSF d'antan n'existe plus comme tel, son essence est bousculée comme dans tout changement d'identité qui entraine avec lui de nouvelles façons de faire des relations de travail et implique aussi la participation de nouveaux joueurs que nous n'avons pas choisis.

Quand pendant plusieurs années , « comme dans un vieux couple », tout a été fait par respect mutuel et avec un peu de complicité afin d'arriver au but qui était de répondre aux besoins des membres tout en respectant les besoins de l'entreprise. Maintenant, c'est qui l'entreprise? Et c'est quoi les besoins? Et avec qui je dois négocier ? et comment cela doit-il se faire? Et à quel prix?

Toujours dans le secteur des institutions, des changements affecteront aussi les unités suivantes : Unité DSF Montréal, Unité GOPP ex.Fiducie, Unité FCDQ-Bureau, Unité DGA, Unité Caisse centrale Desjardins, Unité Centre Desjardins de Compensation.

La section locale a mis sur pied deux importants comités : un comité des caisses et un comité des institutions. Ces comités auront pour mandat de participer aux rencontres et discussions concernant leurs secteurs respectifs avec les représentants de la Fédération.

Par ces rencontres, les comités iront chercher le plus d'informations possibles afin d'être en mesure d'influencer certaines décisions de l'employeur. Ces comités ont aussi le mandat de trouver des solution à court, moyen et long terme et cela avec le moins d'impact possible sur nos membres.

Voici la composition des comités

Comité Caisses

Johanne Gignac : VP caisses 575 et prés. Unité Caisse de Longueuil
Caroline Laforest : Directrice regionale Mtl et prés. Unité Caisse Quartier Latin
Guy Latour, Roger Samuel et Simon Berlin

Comité institutions

Sylvie Chevrier : VP institutions et prés. Unité Caisse Centrale Desjardins
Mireille Fillion : Trésorière 575 et prés. Unité FCDQ-Bureau
Michelle P. Martin : Directrice 575 et prés. Unité DSF Montréal
Guy Latour, Roger Samuel et Simon Berlin

Dossiers à suivre...

Je tiens à vous souhaiter de très Joyeuses Fêtes à vous et à vos proches.

C'est lors de la rencontre du comité exécutif de la section locale du 27 octobre dernier que nous avons procédé à l'assermentation de Annie Arbour, vice-présidente de l'unité CP Verdun au poste de directrice du SEPB-575.

Félicitations Annie !

Un appui qui fait du bien...

Le 12 septembre dernier, Ginette Geoffroy, conseillère du 575 et Mireille Fillion, trésorière ont remis un chèque de 3600,00$ à Mme Maude Lebert Demers du Regroupement des Maisons pour femmes victimes de violence conjugale. Il s'agit de notre troisième année de collaboration avec cet organisme.

Nous avons reçu une lettre de remerciement du Regroupement qui nous signifie leur gratitude pour notre « précieux et généreux soutien ».

L'organisme souligne son appréciation pour la confiance que la section locale accorde à ses actions et précise que cette contribution leur permettra de continuer à mener à bien ses activités de sensibilisation sur la problématique. Entre autre, par la production d'un nouvel outil faisant la distinction entre la violence conjugale et la chicane de couple, ce qui pourra inciter davantage d'intervenants sociaux et de proches à ne plus rester inactifs devant des situations qui mettent en danger la sécurité des femmes et des enfants qui en sont victimes.

Pour reprendre les termes exacts du Regroupement : « C'est parce que nous sommes convaincues qu'elle peut faire la différence dans la vie de ces individus, que votre collaboration nous est précieuse.

Rappelons que cette collaboration a débuté à la suite d'une résolution adoptée lors de notre congrès de 2009.

Vente de garage scolaire

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à la vente de garage qui s'est tenue à la mi-juin, dans la cour de l'école Le Carillon à Longueuil. Cette activité avait pour but d'amasser des fonds pour la restauration de cette cour d'école située dans un milieu défavorisé de la ville de Longueuil et le comité d'action sociale et politique du SEPB Québec avait décidé de participer à ce projet. La journée a permis d'amasser un total de 400.69$. C'était un bon début. Depuis, il vous est possible d'acheter du chocolat ou même d'en vendre afin de continuer la collecte de fond. Vous pouvez aussi faire un don pour lequel vous recevrez un reçu d'impôt. Pour ce faire, vous n'avez qu'à communiquer avec votre section locale au 514-522-6511 et demander Caroline Laforest. Si vous êtes intéressé par les collectes de fonds ou si vous avez des idées, n'hésitez pas communiquer avec nous.

Montréal métropolitain (élargi)

Le 25 et 26 octobre dernier s'est tenu le colloque du Cruc. Cette activité a réuni une soixantaine de personnes participantes.

Au cours de ces deux jours, de nombreux sujets ont été abordés : le maintien de l'équité salariale, la négociation dans nos caisses, le traitement des dossiers de maladie, l'accueil des nouveaux membres, le recrutement syndical, les services de la Maison Chopin Péladeau (les problèmes de dépendance en milieu de travail).

Nous avons aussi fait plusieurs ateliers/plénières qui portaient soit sur : la gestion du rendement (mieux la comprendre), comment différencier les obligations familiales des congés mobiles ainsi que des maladies, le calcul du nombre de congés mobiles permis, l'accompagnement aux nouveaux membres.

Les participants ont semblé très satisfaits de leur colloque.

J'en profite pour vous souhaiter de très Joyeuses Fêtes à tous.

Caroline Laforest, directrice régionale
Montréal métropolitain (élargi)

Bas St-Laurent/

Les personnes dirigeantes des différentes unités ont été sollicitées à participer à l'activité régionale tenue le 8 novembre 2011 à Rimouski. Une grande participation de 19 personnes qui représentent 11 unités dans la région Bas-St-Laurent/Gaspésie.

Roger Samuel, coordonnateur et Lizon Dufour, conseillère syndicale SEPB-Québec étaient présents pour l'activité.

Pour débuter, chacun (e) devait nous parler de leur Caisse (échéance de la convention ou problèmes rencontrés).

Roger Samuel a ensuite fait un résumé des négociations en cours dans les diffé-

de nos régions

Québec / Chaudières-Appalaches

Le 7 novembre 2011, se tenait l'activité régionale pour la région Québec/Chaudières-Appalaches.

Douze (12) participantes étaient présentes à la rencontre ainsi que Guy Latour, président du SEPB-575, Roger Samuel, coordonnateur et Denis Fréchette, conseiller au SEPB-Québec.

Le principal sujet de la rencontre portait sur l'évaluation du rendement et la fixation des objectifs.

Roger Samuel a fait un très bon exposé sur le sujet qui a su répondre aux questions des personnes participantes. Les travaux en atelier ont aussi été fort appréciés.

On trace donc un bilan positif de cette journée et la prochaine rencontre devrait se tenir au printemps 2012.

Nancy Cliche, directrice régionale
Québec/Chaudières-Appalaches

t/Gaspésie

rentes unités ainsi que des clauses qui ont été signées dans les caisses de la région de Montréal.

Le reste de la journée a été consacrée notre unique sujet qui était la gestion du rendement. Nous avons fait un atelier pour expliquer la lettre d'entente sur l'évaluation du rendement et former des équipes afin de s'interroger sur les quatre notions qui encadrent la fixation des objectifs.

Un deuxième atelier nous a permis de travailler les cas pratiques sur les quatre notions. Le but de cet atelier : faciliter le travail des personnes dirigeantes qui doivent aider les employé(es) syndiqué(es) à

poser des questions à leur gestionnaire concernant les objectifs propres à chacun. Plusieurs personnes ont trouvé le sujet traité intéressant et la formule appropriée dans le cadre d'une activité régionale.

Une belle ambiance de groupe joviale a régné toute la journée.

Merci à tous(tes) de votre participation.

Josée Rioux, directrice régionale
Bas St-Laurent/Gaspésie

La gestion du rendement

Nous sommes déjà à la veille de la nouvelle année et, qui dit début d'année. dit début du processus de la gestion du rendement.

La première étape du processus était la fixation des objectifs. De plus en plus, et cette année encore plus que toutes les autres, les membres du syndicat nous ont fait part de leur inconfort, malaise, insatisfaction ainsi que du stress causés par les objectifs fixés par leur gestionnaire. En effet, il y a eu plus de 100 griefs déposés pour contester les objectifs fixés.

Il est donc important de se rappeler que la convention collective encadre ce processus que vous pouvez, dans ce cadre, discuter avec votre gestionnaire pour faire modifier un ou des objectifs qui ne sont pas conformes avec ce que prévoit la convention collective. Pour ce faire, vous pouvez vous faire accompagner par votre syndicat.

Nous vous proposons donc une démarche à suivre pour tenter de rendre le processus de gestion de rendement acceptable et vivable. Premièrement, rappelons les critères que l'employeur doit appliquer pour vous fixer vos objectifs :

Les objectifs doivent être :

- réalisables;
- mesurables;
- en relation avec la fonction de l'employé;
- en relation avec le plan d'affaire de la caisse (P.A.R.C.)

La démarche

Lorsque votre gestionnaire vous remet vos objectifs, nous vous conseillons de convenir avec lui que vous lui donnerez vos commentaires lors d'une deuxième rencontre, si ce n'est pas déjà la pratique chez votre employeur.

Si vous avez des questions ou des réserves quant aux objectifs qu'on veut vous donner, vous pouvez demander l'aide du syndicat qui pourra vous accompagner et convenir avec vous de ce qui n'est pas conforme avec le cadre prévu dans la convention collective. Vous pouvez ensuite retourner voir le gestionnaire et lui expliquer avec des arguments à l'appui, le bien-fondé de vos demandes de modifications de vos objectifs.

Si, au terme de cette deuxième rencontre, vous n'êtes toujours pas satisfait des objectifs que votre gestionnaire vous a fixés, vous pouvez, avec l'appui de votre syndicat, contester par grief les objectifs donnés par votre gestionnaire. Le syndicat tentera alors de régler le problème à votre satisfaction avec l'employeur et s'il n'y a pas d'entente, un arbitre choisi par les parties, conformément à la procédure convenue dans la convention collective, rendra une décision sur le litige.

Il est donc important de savoir qu'en tout temps, le syndicat est là pour vous appuyer dans cette démarche. Vous avez des droits en vertu de la convention collective signée par le syndicat et votre employeur. L'employeur est donc d'accord avec cet encadrement.

Finalement, il est important de savoir que le syndicat vous recommande de ne pas signer le document sur la gestion du rendement car tout le processus est encadré par la convention collective.

Bonnes démarches et bonne année!

Un peu d'histoire

On a parfois l'impression que certaines clauses existent dans nos conventions depuis la nuit des temps. Eh bien non. Il y a souvent une petite histoire reliée à l'introduction d'une nouvelle clause dans nos conventions et c'est, entre autre, le cas de la clause sur les obligations familiales.

On doit faire un retour dans le temps jusqu'en 1995 car c'est dans le cadre de la négociation de l'unité FMO que cette notion a été présentée pour la première fois.

La convention collective prévoyait alors une banque de congés de maladie de 10 jours monnayable à la fin de l'année si non utilisée. Évidemment, pour ceux qui n'étaient pas malade, cela représentait un beau montant au mois de mai.

Dans ses demandes, l'employeur retirait la banque de 10 jours de congés monnayables et assurait que les employés seraient toujours payés lorsqu'ils sont malades par le biais d'une auto assurance et introduisait le principe des obligations familiales afin de faire « avaler la pilule » de la perte de la banque monnayable.

Aujourd'hui l'employeur tente dans certaines unités de modifier et même de retirer les clauses concernant les obligations familiales. Il faut seulement se souvenir pourquoi nous les avons obtenus et l'utilisation que l'on doit en faire soit : pour nos enfants, nos parents, nos conjoints ou même pour nos propres besoins. Il nous reste souvent que cela pour prendre soin de ceux qu'on aime.

Tout a commencé par un échange à la demande de l'employeur en 1995 mais maintenant, plus jamais nous n'allons reculer.

Guy Latour était président de l'unité FMO en 1995.

Une première tant attendue...

Le 3, 4 et 5 novembre dernier, dans le cadre de la fin de semaine d'éducation, était diffusé pour une première fois le cours sur **l'histoire des femmes du Québec à travers leurs luttes sociales et syndicales.** Les femmes du comité de conditions de vie et de travail des femmes du SEPB-Québec ont travaillé fort pour bâtir ce cours et pour réussir à le faire mettre à l'ordre du jour de la formation donnée par le SEPB-Québec. La satisfaction et l'intérêt des participantes pour la quantité et la qualité de l'information sur toutes ces femmes qu'elles ont pu découvrir dans le cadre de la formation a fait réaliser au comité à quel point ce cours était nécessaire.

Au cours de ce week-end, trois militantes du CCVTF du SEPB-QC dont, deux de notre section locale, ont eu l'occasion de personnifier des femmes importantes de notre histoire. Les participantes ont donc eu l'occasion de rencontrer madame Léa Roback (Mireille Fillion - SL 575) syndicaliste militante communiste et féministe canadienne québécoise pour nous parler son époque des années 1880 à 1945. Elle s'est démarquée entre autre, dans l'industrie du vêtement.

Madame Simone Monet-Chartrand (Ginette Forget - SL 575), femme qui a milité pour la paix, qui a travaillé fort pour améliorer les conditions vie de la classe ouvrière et, en particulier, celles des femmes et ce, de 1940 à 1980. Elles ont pu aussi entendre Nathalie Provost (Viviane Lavoie - SL 578) raconter le drame qu'elle a vécu à la polytechnique le 6 décembre 1989.

À travers plusieurs périodes, nous avons découverts des femmes engagées, capables de se battre et ce, parce qu'elles étaient des femmes qui ont dû lutter plus fort pour se faire entendre et réussir à faire avancer leurs causes. Nous pouvons être fières et continuer à faire connaître ces luttes des femmes qui ont participé de différentes manières à l'évolution des femmes et des hommes.

Une formation qui devrait connaître un beau succès !

Bravo les filles!

Nos services

Afin de répondre aux besoins exprimés par nos membres lors des congrès, la section locale a développé au fil des ans de nouveaux services qui sont venus se greffer à ceux qui existaient déjà avec un seul but : demeurer à l'affut pour offrir à nos membres de meilleurs services.

En voici quelques exemples :

Un service de première ligne a été mis en place afin de répondre rapidement aux interrogations des exécutifs des unités ainsi que des membres concernant l'application de leur convention collective respective.

La section locale offre aussi le service d'accompagnement pour les gens en maladie qui doivent rencontrer les représentants de la firme Optima ou Plexo. Ce sont des firmes mandatées par Desjardins Sécurité Financière.

Nous sommes le seul syndicat représentant des employés de Desjardins avoir développé un partenariat avec Desjardins Sécurité Financière.

Un comité de maintien de l'équité salariale ainsi qu'un comité d'évaluation d'emploi a été mis sur pied suite à la lettre d'entente du règlement d'équité salariale qui a été signée en juin 2010, Nous sommes le seul syndicat à détenir une telle entente.

Comme vous pouvez le constater, les dossiers sont nombreux et ont tous leur importance et nous en préparons actuellement de nouveaux.

Parole aux membres

Nous reproduisons ici, avec sa permission, le courriel qu'une membre a fait parvenir à ses compagnes de travail à la veille de quitter son emploi.

« Mon dernier courriel

Une autre étape de ma vie se terminera dans quelques minutes. On dit toujours que lorsqu'une porte se ferme, il y en a une autre qui s'ouvre. Je suis très optimiste pour l'avenir et je quitte avec le sentiment du devoir accompli car j'ai toujours donné le meilleur de moi-même.

Après 30 ans passés dans différentes institutions financières (dont 17 à Vanier), j'ai le goût d'aller découvrir un tout autre secteur d'activité. Comme j'ai toujours eu à cœur le bien-être des gens, c'est le secteur de la santé ou des services sociaux qui m'intéresse grandement. J'orienterai donc mes recherches d'emploi dans ce sens.

Avant de quitter, je tiens à remercier tous mes collègues de travail, partout dans la Caisse des Rivières, pour vos bons mots, votre support et vos encouragements. Un merci tout spécial à Mme Nancy Cliche pour son très grand dévouement à mon égard.

Merci aussi au SEPB, local 575 pour sa longue bataille dans le dossier de l'équité salariale qui a finalement eu gain de cause et dont tous les employés de Desjardins tireront profit.

À vous tous, je souhaite bonne continuité à la caisse et beaucoup de succès à chacun d'entre vous.

Au revoir.

Johanne Légaré »

La violence conjugale… on peut et on doit faire quelque chose.

Mon amie, ma soeur, ma fille, ma collègue… vit de la violence conjugale,

Ça me concerne, je peux agir !

Des signes qui peuvent vous alerter :

- Il l'appelle sans arrêt lorsqu'elle vous visite ou sort avec vous.
- Il l'humilie devant vous, il l'interrompt quand elle parle.
- Elle trouve toutes sortes de raisons pour justifier ses comportements malveillants.
- Quand il arrive, elle semble mal à l'aise, elle change d'attitude ou elle se tait.
- Il vous est déjà arrivé de voir des bleus qu'elle n'a pas su expliquer.
- Elle parle de moins en moins de ce qui se passe chez elle, elle doute de plus en plus, de ses capacités.

Le silence n'est pas une option.

Les intervenantes des maisons d'aide et d'hébergement peuvent vous aider à l'aider.

REGROUPEMENT DES MAISONS POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Consulter les services externes des maisons de votre région, directement ou via SOS Violence conjugale au 514-873-9010/ 1-800-363-9010 (téléphone et ATS).

En mai 2009, lors du congrès de la section locale 575, les personnes délégués ont pris la décision d'apporter un soutien financier annuel au Regroupement des maisons pour Femmes victimes de violence conjugale et ce, pour une période de trois ans.

Voici les coordonnées du groupe : téléphone : 514-878-9134, télécopieur : 514-878-9136 et courriel : info@maisons-femmes.qc.ca.

Vous pouvez aussi consulter le site internet www.maisons-femmes.qc.ca.

On peut faire une différence.

L'ÉCHO syndical

Vol. 9, No 2 • Automne 2011

Bulletin d'information du Syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau - Section locale 575

Président : **Guy Latour**

1200, avenue Papineau, bureau 250
Montréal, Québec H2K 4R5

Tél. : **514-522-6511 • 1-800-561-SEPB**
Télécopieur : **514-522-9000** ou **514-527-5759**
Courriel : **sepb575.desjardins @videotron.net**

Rédactrice : **Mireille Fillion**
Responsable de l'information : **Guy Latour**
Collaboration : **Alexandre Benoit, Nancy Cliche, Ginette Forget, Guy Latour, Nicole Plourde, Josée Rioux et Roger Samuel**

Photos : **Mireille Fillion, Guy Latour**

Mise en page : **Marcel Huot**

Impression : **Atelier québécois Offset**

Tirage : **4 400 exemplaires**

Toute production totale ou partielle des articles est permise et même encouragée, à condition d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la bibliothèque nationale du Québec – ISSN 1708-7554